



CTL 87 DU 18/06/2020



DECLARATION LIMINAIRE

Haute – Vienne (87)

Madame la Présidente,

Après 9 semaines de réunions-audio, qui ont permis de garder le contact, nous apprécions de vous rencontrer en présentiel pour votre premier CTL au sein de la DDFIP de la Haute-Vienne.

La crise du coronavirus a révélé des décisions politiques et sanitaires inédites. Ce qui était impensable hier, comme l'arrêt des entreprises, d'une grande partie des transports dont l'aviation, est devenu en quelques jours une réalité !

Auparavant, rien ne pouvait être modifié au niveau national sous prétexte d'économie globalisée et mondialisée et de risques sociaux et économiques trop prégnants pour diminuer l'empreinte carbone, en arrêtant par exemple les activités les plus polluantes. Or, une grande majorité des pays industrialisés, comme la France ont mis la majeure partie de leur économie et de leur population sous cloche pour arrêter un virus !

On a surtout découvert à l'occasion de la transmission du COVID-19 que cette épidémie a probablement été provoquée par l'hyper technologie. Le lien entre la perte de la biodiversité et la propagation des virus a été établi par de nombreux écologues. C'est en partie notre modèle sociétal qui a rendu cette pandémie possible, dérèglement climatique et modèle économique sont étroitement liés.

A cette importante crise sanitaire va certainement s'ajouter une profonde crise économique et sociétale. Les 55 organisations, dont font partie la CFDT et la CFTC, qui composent le « Pacte du Pouvoir de Vivre » ont immédiatement réagi après l'expression du Premier Ministre le 28 avril 2020 à l'Assemblée Nationale, sur les conditions de mise en œuvre du dé-confinement qui a démarré le 11 mai dernier en constatant que de trop nombreuses personnes avaient été oubliées dans les annonces : demandeurs d'emplois, sans-abris, ménages, et jeunes en difficulté, migrants, décrocheurs scolaires... Par ailleurs, des sujets essentiels n'ont pas été abordés tels que l'accès aux soins, les modes de transport, le cadre démocratique, écologique et social du plan de relance économique.

Certes, les inégalités ne sont pas apparues avec la crise mais cette dernière les a juste exacerbées.

Aujourd'hui, la question du retour de l'ISF ne suffira certainement pas à résoudre l'endettement mais l'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 pense que la solidarité qui s'est exprimée à tous les niveaux, doit l'être également au niveau fiscal. La contribution des plus riches (revenus et patrimoine) est posée. Le FMI lui-même est favorable à une taxe sur les hauts revenus. Derrière l'imposition des plus riches se pose la question de la cohésion de la société.

Madame la Présidente, pour la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, demain ne doit pas être aujourd'hui. En France, ce sont, à ce jour, plus de 29000 personnes décédées du COVID-19. Le scénario de disparition du virus avec l'été ne semble plus être retenu (le virus progresse au Brésil, malgré la chaleur) et le risque d'une deuxième vague dans les semaines ou mois à venir ne peut pas être écarté comme le prouve la réapparition de plusieurs clusters en France, ainsi que les reconfinements partiels dans certains pays comme la Chine, le Vietnam ou la Corée du Sud.

Plus que jamais la prudence est nécessaire, il ne faut pas baisser la garde, ni sur les mesures de sécurité sanitaire dans les services ni les gestes barrière et la distanciation sociale.

Madame la Présidente, durant cette période de confinement, le dialogue social maintenu par téléphone, a fait la démonstration de l'utilité du CHS-CT.

Quelques petits points positifs trop peu nombreux pour les fonctionnaires, tels que la suspension du jour de carence, sont à noter. [Au cas particulier, la CFDT et la CFTC continuent à demander l'annulation de ce jour de carence.](#)

[Néanmoins, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 relève aussi de graves injustices comme l'ordonnance sur les congés, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion et encore moins de négociation. Pour l'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, cette ordonnance est non seulement injuste mais aussi contraire à l'égalité de traitement entre les agents et inutile pour le service public.](#)

Certaines thématiques mériteraient d'être inscrites dans l'agenda social comme le télétravail, l'écoresponsabilité et le numérique. Ces thèmes transversaux ont pour objectif de parler de l'organisation du travail à distance et du télétravail, des conséquences de la transformation numérique sur nos métiers et leurs impacts en termes de formation, de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale. Le télétravail a certes été développé à la DGFIP pendant la crise, mais dans quelles conditions ? Il semble urgent de faire un bilan du télétravail effectué pendant la période de la crise sanitaire.

[Pour la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, il est important d'améliorer l'accès au télétravail et les conditions de travail des télétravailleurs.](#)

Que dire par ailleurs, Madame la Présidente, de la prime exceptionnelle décidée par le gouvernement dans le cadre de cette crise sanitaire et de la décision unilatérale de la DGFIP d'en supprimer le deuxième niveau d'un montant de 660 € ? Et pourquoi aussi, seulement 30 % des effectifs éligibles ?

Que dire également Madame La Présidente, de cette prime COVID, dont les effets sur les collectifs de travail se font déjà ressentir dans les services de notre DDFIP.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous indiquer clairement le nombre de jours en présentiel, en télétravail et autre critère subsidiaire pour être éligible à la prime de 330 € ou à celle de 1000 € en Haute-Vienne ? Ces critères sont-ils nationaux ou ont-ils été définis au niveau local ? Quelle période retenir pour le calcul des jours ?

L'éligibilité ne semble pas répondre au critère de surcroît de tâches comme indiqué dans le décret. Si les agents en présentiel, n'ont pas le nombre de jours suffisant, c'est que les normes sanitaires ont conduit à une rotation des effectifs en présentiel.

Comment allez-vous répondre aux agents qui ont généré d'importants crédits d'heures pendant cette période et pour lesquels on ne reconnaît non seulement pas le surcroît de travail et qui voient leur crédit d'heures se faire égrèter ?

Et pourquoi pénaliser certains télétravailleurs, qui ont eux aussi dû faire face à un surcroît des tâches dans cette période ?

Pour conclure sur une note positive de la situation de ces dernières semaines, c'est que le service public est avant tout une richesse, qui ne peut se résumer à une seule approche budgétaire.

A l'hôpital tout d'abord où la logique du « moins Etat » a été balayé par la crise. Mais jusqu'à quand ? Et quelles seront les conséquences dans notre champ professionnel, notamment en terme de contrôle sur les aides accordées aux entreprises ?

[A la DGFIP, la réforme de la « géographie revisitée » a été suspendue. L'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 en souhaite l'abandon pur et simple et vous rappelle, Madame la Présidente que la crise a aussi montré l'importance du rôle des maires en lien avec les Préfets et des services de proximité.](#)

**Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN,
élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.**



FINANCES
PUBLIQUES



COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Parité administrative	Parité syndicale
Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Présidente, Directrice du Pôle Gestion Fiscale Mme Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources M Olivier CARRIZEY, Directeur Pôle Gestion Publique M Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR	SOLIDAIRES : Mme Brigitte DAMAYE Mme Chantal FEYSSAT Mme Roselyne UZU FO DGFIP : Mme Lydie PEYRICHOUT Mme Nathalie ROOS CGT FINANCES PUBLIQUES : Mme Valérie LANDURE Mme Myriam MORANGE M Vincent VIGNAUD CFDT- CFTC FINANCES PUBLIQUES : M Jean-François JEANTAUD Mme Nathalie JACQUEMIN

Rédactrices

Mme Michèle FROMENT
Mme Sylvie TOULZAC

Déclarations liminaires

Liminaire de :

- CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87
- FO DGFIP 87
- CGT FINANCES PUBLIQUES 87

Réponse de la Présidente :

Après lecture des liminaires, la Présidente considère que des propos insultants ont été tenus dans certaines liminaires envers les agents qui ont exercé leurs missions pendant la période pandémique rendant possible la sortie des rôles aux dates prévues.

Par ailleurs, l'augmentation importante des appels téléphoniques, des nombre de courriels, des APRDV téléphones, des APRDV physiques montre que l'idée d'accueillir nos usagers d'une autre façon fait son chemin.

A la date du 12/06/2020, il nous manque 3000 contacts par rapport aux chiffres de 2019.

La Présidente souligne le travail effectué par les collègues de la Direction et le service du BIL et condamne le mauvais accueil qui a été réservé à ce dernier sur le site de Cruveilhier, la semaine dernière, lors de l'aménagement du hall d'accueil pour la réouverture au public. Ces collègues (Direction et BIL) ont beaucoup travaillé (commandes de gels, de masques et de plexiglas, etc...) durant la crise sanitaire et depuis le 11 mai pour permettre un retour des agents au bureau dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

L'ordonnance sur la suppression des congés, la Présidente précise que le confinement n'était pas du congé et reconnaît tout le travail accompli durant cette période.

Il a été demandé aux chefs de service de valider toutes les périodes et de les faire remonter à la Direction, qui a fait le calcul des jours à retirer pour chaque agent. Ce décompte presque terminé, est envoyé à chaque agent pour vérification. Les agents ont jusqu'au lundi 22 juin pour faire part de leurs observations sur le retrait de congés proposé.

Période du 16/03 au 16/04/2020 :

- 431 agents en ASA
- 390 agents auront des retenues de jours de congé
- 126 agents n'auront aucune retenue,

Sur cette première période, 55 % des agents vont avoir une retenue de congés entre 0,5 et 2,5 jours et 20 agents auront le nombre maximum de jours (5) de congés retenu.

Période du 17/04 au 11/05/2020

- 397 agents en ASA
- 174 agents auront une retenue
- 342 agents n'auront aucune retenue.

Sur cette période, 7% des agents seront concernés par une réduction de 5 à 2,5 jours.

La prime COVID, la Direction Générale a fait le choix de retenir 2 niveaux 330 € et 1000 €. La Direction locale a adressé une déclinaison de la note nationale aux chefs de service. Il leur a été demandé de désigner les agents méritants.

A la réception des listes de propositions des chefs de service qui étaient longues, la Direction a fait des choix :

- attribution de primes à 330 € pour les services non prioritaires, qui sont venus en renfort,
- en regardant le nombre de jours en présentiel (la période a été de 37 jours ouvrés au total)

- en attribuant la prime de 1000 € à 3 agents C et 2 agents B, qui ont été en présentiel durant les 37 jours.

La Direction a adressé la liste des agents bonifiés à 300 € et à 1000 €. Cette liste a été envoyée à la délégation le 12/06/2020. Les chefs de service communiqueront le résultat aux «heureux élus» dès que la délégation aura validé la liste.

Sur le département, 122 agents auront la prime de 330 € et 44 agents auront la prime de 1000 €, dont la répartition est par :

- services :

Trésorerie – paie : 30 %

SIP-SIE : 22 %

Direction : 40 %

Autres services : 8 %

- catégories :

Berkani : 5

Cadres C : 13

Cadres B : 46

Cadres A : 16

Cadres A+ : 20

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX :

- CTL DU 06/12/2019 (SANS VOTE)

- CTL DU 12/12/2019 (POUR AVIS)

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
FO CFDT-CFTC			SOLDAIRES et la CGT ne souhaitent pas participer au vote en raison de leur absence à ce CTL

II – TRAVAIL A DISTANCE ENTRE LE SIP-SIE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE ET LE SIE DE LIMOGES (POUR AVIS)

Ce n'est pas une remise en cause du travail actuellement fait par le SIP-SIE de St Yrieix la Perche.

Le TAGEFIP n'est pas modifié. La mise en place se fera au 1er septembre 2020. Le protocole qui sera mis en place est identique à celui de Bellac.

La Présidente rappelle que cette pratique est permise grâce à l'environnement web et la circulaire de 2016. Ce travail concernera le traitement des AVISIR et de GESPRO, pour la Direction il s'agit juste du transfert d'une tâche de back office.

La Direction justifie sa décision au motif que les professionnels traitent majoritairement en dématérialisation et que l'exercice de la mission sera moins fragile à Limoges qu'à Saint Yrieix car elle est actuellement exercée par un seul agent.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
	SOLIDAIRES CGT FO	CFDT-CFTC	

III – ACCUEIL EXCLUSIF SUR RENDEZ-VOUS AU SIP DE BELLAC (POUR AVIS)

Il s'agit d'introduire la possibilité de l'accueil sur rendez-vous en plus de l'accueil classique. En conséquence, les horaires d'ouverture au public seront modifiés. Initialement prévu au 01/07, il est avancé au 22 juin pour plus de lisibilité pour les usagers.

De plus, conformément à la circulaire SRP 158-2014 du 22 octobre 2014, la trésorerie de Bellac adoptera, dans une logique d'homogénéité, les mêmes horaires que ceux du SIP de Bellac.

Lundi 12:30 à 16:30 accueil exclusivement sur RDV pour le SIP et la Trésorerie

Mardi et jeudi 08:45 à 12:00 et de 13:15 à 16 : 00 accueil physique et sur rendez-vous
fermés au public les mercredis et vendredis.

Pour l'accueil deux bureaux sont installés (SIP et Trésorerie) les nouveaux horaires seront mis en place dès lundi 22 juin 2020.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
	SOLIDAIRES CGT	CFDT-CFTC FO	

IV – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : SIP DE BELLAC, TRESORERIE DE BELLAC, TRESORERIE DE SIANT LEONARD DE NOBLAT, TRESORERIE DE BASSE MARCHE, TRESORERIE DES HOPITAUX DE HAUTE -VIENNE (POUR AVIS)

Il s'agit majoritairement d'aménager les horaires d'ouverture de ces trésoreries avec une mise en oeuvre au 01/07

Horaires d'ouverture de la trésorerie des hôpitaux de la Haute-Vienne :

Ouverture de 9 h à 13 h lundi, mercredi et vendredi, fermé l'après-midi.

Ouverture de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h les mardi et jeudi.

L'amplitude horaire hebdomadaire choisie reste fixée à 24 heures.

Horaires d'ouverture de la trésorerie de Basse Marche :

Ouverture de 9 h à 12 h lundi, mardi, mercredi et jeudi fermé l'après-midi.

Ouverture de 9 h à 13 h vendredi fermé l'après-midi

Horaires d'ouverture de la trésorerie de Saint Léonard de Noblat :
ouverture de 8:45 à 12 tous les matins et fermeture l'après-midi.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
CFDT-CFTC	SOLIDAIRES CGT	FO	

V – PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE – COVID 19 (POUR INFORMATION)

Au 16/06, seulement 7 agents étaient placés en ASA et 55 en télétravail.
100 % du niveau 2 est réalisé et environ 71 % du niveau 3 est atteint.

VI – PRESENTATION DU BUDGET 2020 DE LA DDFIP DE LA HAUTE-VIENNE ET DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2019 (POUR INFORMATION)

Le montant total des dotations (AE) en fin d'exercice 2018 est en hausse par rapport à celui de l'année 2019.
Les dépenses d'affranchissement sont en baisse significative par rapport à 2018 (environ 68 000 €) due à l'utilisation toujours plus accrue de CLIC'ESI et CLIC'ESI +.

Une économie de 42 500 € sur la location des locaux et les charges afférentes.
Les dépenses de fournitures de bureau ont diminué pour 2019, le montant dépensé est de 17 871 € pour un effectif de 541 personnes soit un montant de 33,04 € par agent.

Budget 2020 :

	2020		2019		Evolution
	AE	CP	AE	CP	
A - DOTATIONS DE 1er NIVEAU	2 155 030	2 155 030	2 140 144	2 140 144	0,70%
<i>Dont part locaux</i>	678 651	678 651	714 272	714 272	-4,99%
<i>Dont part agents</i>	1 476 379	1 476 379	1 425 872	1 425 872	3,54%
<i>Dont arbitrage DDG</i>	0	0	0	0	
B - VARIATION COMPLEMENTAIRE d'AE (baux et marchés pluriannuels)	-136 070		-109 028		
C - REFACTURATION ANTICIPEE DES FLUIDES (90% de la refacturation 2017)	-176 045	-176 046	-174 094	-174 094	
D - DOTATIONS DE 2ème NIVEAU *	117 843	117 843	146 560	146 560	-19,59%
<i>D1 - Frais de stages</i>	79 244	79 244	77 381	77 381	
<i>D2 - Frais de changement de résidence</i>	12 487	12 487	8 222	8 222	
<i>D3 - Frais de poursuite et de contentieux (hors huissiers)</i>	16 313	16 313	29 610	29 610	
<i>D4 - Frais de commission cartes bancaires</i>	3 481	3 481	13 627	13 627	
<i>D5 - Remises diverses</i>	0	0	11 948	11 948	
<i>D6- Déplacements CAPISTES nationaux</i>	0	0	0	0	
<i>D7 - Location de salles de concours</i>	6 318	6 318	5 772	5 772	
E - BUDGET GLOBAL (A + B + C + D)	1 960 758	2 096 828	2 003 582	2 112 610	-2,14%

** la DGF de 2ème niveau étant réajustée en cours d'année en fonction des dépenses réelles de certains secteurs (formation professionnelle, changement de résidence etc), une comparaison en début d'année n'est pas pertinente et les chiffres sont indiqués pour information.*

Les économies réalisées ont permis à la DDFIP 87 de valoriser son parc immobilier (rénovation des peintures et des revêtements de sol sur le site de Montmailler, la construction d'un entrepôt de stockage et la plantation de magnolias sur le site de Cruveilhier) et d'améliorer les conditions de travail des agents (led, remplacement d'appareils électroménager dans la salle de repos) et valoriser les savoir-faire des agents techniques en les équipant de nouveaux matériels.

VII – TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE 2019 (POUR INFORMATION)

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Pour rappel, les indicateurs socles sont :

- Le taux de couverture des effectifs augmente.
- Le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours augmente
- Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps augmente
- Le nombre des écrêtements des horaires variables diminue
- Le volume horaire écrêté diminue
- Le taux de rotation des agents augmente

Les indicateurs complémentaires, déterminés avec les OS, sont :

- Moyenne d'âge des agents par service augmente
- Nombre d'arrêts ou de jours pour congés maladie ordinaire augmente
- Nombre de demande de mutations déposées et non satisfaites diminue
- Nombre de réunions de services diminue

Pour 2019 :

Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention diminue par rapport à 2018 : - 26 %

Le taux de couverture des effectifs (ratio effectifs réels/effectifs disponibles) augmente + 0,50 %

Le nombre de périodes de congé maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours augmente + 7,69 %

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps augmente +15,04 %

Le nombre des écrêtements des horaires variables diminue - 8,33 %

Le volume horaire écrêté diminue - 4,19 %

Le taux de rotation des agents augmente + 21,40 %

La moyenne d'âge des agents augmente +0,17 %

Le nombre d'arrêts ou de jours pour congés ordinaires de maladie augmente +18,51 %

Le nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites diminue -10,26 %

Le nombre de réunions de service diminue - 42,08 %

Pour les indicateurs pour lesquels nous disposons d'un référentiel national, la DDFIP enregistre des résultats meilleurs ou du même ordre.

La situation de la direction se caractérise ainsi par la relative stabilité de ses indicateurs à des niveaux qui n'appellent pas d'observation au regard des ratios nationaux.

[La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 s'interroge sur l'intérêt de déterminer un indicateur spécifique au télétravail et propose son intégration dans le TBVS mais ce faire il faudrait supprimer un des indicateurs complémentaires car le nombre d'indicateurs est limité à 10.](#)

VIII – BILAN TELETRAVAIL 2019 (POUR INFORMATION)

Cette première campagne présentait un calendrier spécifique à l'année de démarrage puisque la note prévoyait une convention sur une durée maximale de 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Le télétravail en Haute-Vienne représente 1,9 % des effectifs.

Favoriser le télétravail.

Les principaux motifs de la demande :

- convenance personnelle : meilleur équilibre vie professionnelle /vie privée
- éloignement domicile/travail
- organisation vie familiale
- meilleure concentration, optimisation de l'activité professionnelle
- réduire le temps de garde des enfants.

Un nouveau décret est sorti. Il va permettre notamment le télétravail dans un autre lieu que le domicile, ainsi que des journées de télétravail flottantes sur une année.

La Direction attend donc la prochaine circulaire pour pouvoir mettre en place la nouvelle campagne, avec l'idée de repartir sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- les activités d'un agent doivent pouvoir être exécutées à distance, depuis son domicile
- obligation d'assurer un fonctionnement continu, fluide et régulier du service, et d'exécuter dans les meilleures conditions les missions du service
- Autonomie de l'agent
- Le chef de service s'assure que la mise en place du télétravail ne perturbera pas le fonctionnement du collectif de travail.

Les principaux motifs de demande sont :

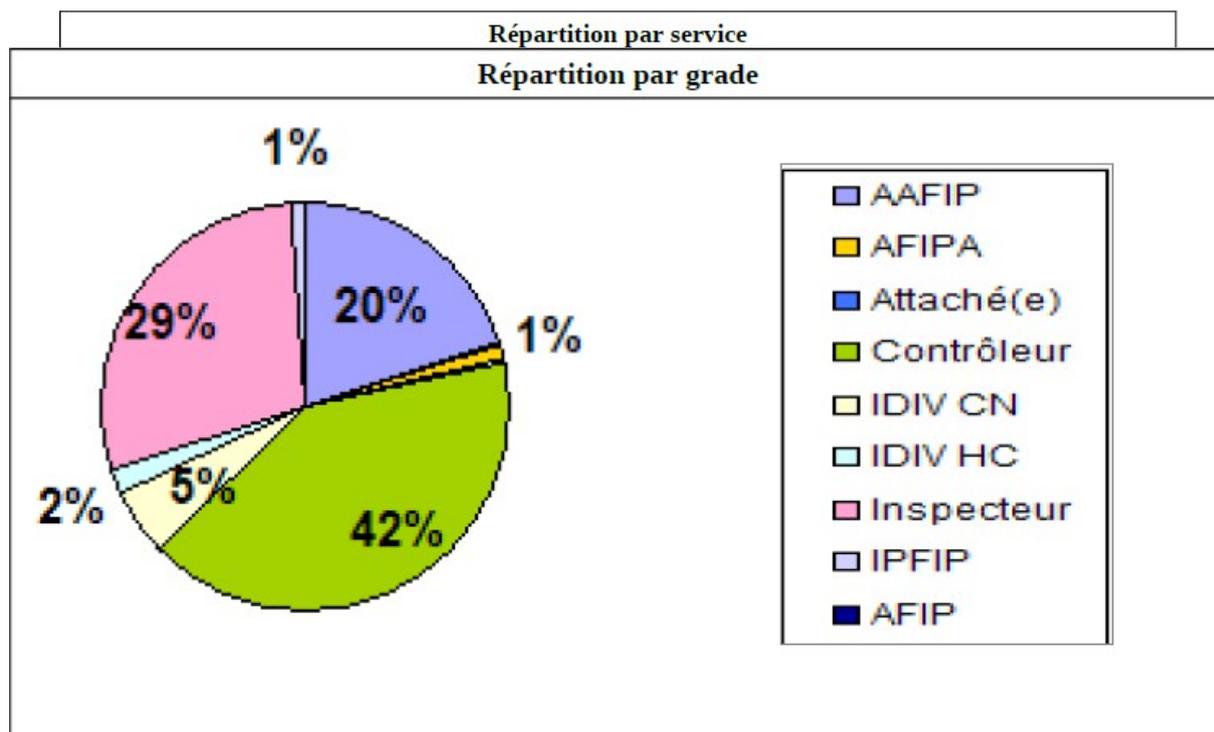
- Convenance personnelle : meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée
- Éloignement domicile-travail
- Organisation vie familiale
- Meilleure concentration, optimisation de l'activité professionnelle
- Réduire temps de garde des enfants

De plus, le médecin de prévention peut motiver certaines demandes.

Les conventions actuelles courent jusqu'au 30/11/2020.

A la demande de la CFTDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, le télétravail durant la période pandémique donnera lieu à un bilan particulier.

IX –



QUESTIONS DIVERSES :

- 1) La note sur la rupture conventionnelle était évoquée en CTR avec les OS nationales, la direction locale attend sa déclinaison.
- 2) Campagne de notation : restent quelques entretiens à finaliser. La fin est proche.
- 3) Compte tenu de la suppression des CAPL, une réunion d'information aura lieu le 30/06. Le projet sera publié le 01/07/2020.
- 4) Congés des personnels BERKANI : difficultés rencontrées par les femmes de ménage (agent Berkani) qui devaient jusqu'à présent se remplacer mutuellement pendant leurs congés d'été. N'étant plus que 4 voir 3 l'année prochaine, cela devient de plus en plus compliqué pour elles, surtout qu'elles ont plusieurs employeurs.
- 5) En fin de séance, la Direction nous a indiqué que le site Cruveilhier ouvrira ses portes au public le 23/06. La directrice a envoyé le 18/06/2020, une note concernant la réouverture des services au public. La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES a demandé que la réouverture des services au public soit validée par le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité. La CGT a fait la même demande. Par ailleurs, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 évoque :
 - l'inquiétude du chef de service en charge de l'accueil du CFP de Limoges et la fatigue des collègues du SIP et du SIE qui ont assuré les missions prioritaires et la campagne IR depuis le 20 avril 2020. La Direction s'engage à revenir dans la journée vers le responsable de l'accueil pour tout mettre en place pour l'ouverture du 23/06/2020.
 - l'accueil des professionnels, tels que les notaires, les avocats. La Direction s'engage à faire une communication auprès de la chambre des notaires pour les informer des nouvelles modalités d'accueil.
- 6) Report des crédits d'heures : à la demande de la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, la Direction généralise la récupération du crédit à hauteur de 2 jours d'ici début juillet pour apurer les « compteurs ».
- 7) La Direction confirme que les ARTT non générées pendant la période de confinement seront imputées sur le solde ARTT de 2021, à hauteur de ce qui se pratique lors des arrêts de travail pour maladie, à savoir 1 jour ARTT en moins tous les 19 jours.
- 8) NRP ET Démétropolisation : Madame la Présidente rappelle que ces réformes ont été suspendues mais que le sujet sera de nouveau d'actualité dès le second tour des élections municipales, le 28/06/2020 et ajoute qu'il faudra regarder si la DDFIP 87 remplit toujours les conditions pour faire partie de la démétropolisation.

Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN, élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.

EPILOGUE

Alors que le 18 juin, la séance a été levée à 15h15, et bien que la question des horaires d'ouverture et des risques encourus par l'agent chargé du filtrage a été discutée. Madame la Directrice a oublié de soumettre à l'ordre du jour la modification des horaires d'ouverture au public sur le site de Cruveilhier. Le lendemain, le vendredi 19 juin, un mail est adressé aux représentants élus en CTL pour demander de voter sur ce point, hors de tout cadre juridique.

Après concertation des élus en CTL, il a été envoyé une réponse en intersyndicale, comprenant les 5 organisations syndicales de la DDFIP de la Haute-Vienne, que vous pourrez lire ci-après :



Madame la Directrice,

Par courriel du vendredi 19 juin 2020 à 11h13, vous sollicitez les représentants du personnel élus en CTL afin d'approuver la modification des horaires du CDFIP de Limoges, ce à compter du 23 juin prochain, jour de réouverture au public.

Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour du CTL du 18 juin dont la séance a été levé à 15h15.

Nous ne nous prononcerons pas sur le fond.

Par contre, à notre connaissance, aucune autorisation administrative n'a été sollicitée.

Aucun groupe de travail inter-service n'a été réuni afin de valider ce projet.

Quid de la consultation des personnels et de tous les chefs de service concernés.

Votre demande est à l'unanimité plus que surprenante, eu égard à la teneur des nombreux échanges qui ont été abordés au cours du dernier CTL.

Votre proposition touche à l'organisation et au fonctionnement des services, et de ce fait doit être inscrite à l'ordre du jour d'un CTL.

Par conséquent, vous ne serez pas surprise que l'intersyndicale CFDT/CFTC, SOLIDAIRES, CGT, FO vous oppose une fin de non-recevoir et refuse donc votre proposition.

Bien cordialement,

Les représentant(e)s de l'intersyndicale élu(e)s en CTL